

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

19320406



Déposé 05-06-2019

Greffe

 N° d'entreprise : 0727787238

Nom:

(en entier): DAS CONSTRUCT CLEAN

(en abrégé):

Forme légale : Société en nom collectif

Adresse du siège : Rue Scailguin 60

1210 Saint-Josse-ten-Noode (Saint-Josse-Ten-Noode)

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

1. DAS NEVES ESPINDOLA Albimario domicilié Chée de Wavre, 1183 Bt 1 à 1160 Bruxelles.

2. MACHADO Marli Aparecida domiciliée Chée de Wavre, 1183 Bt 1 à 1160 Bruxelles .

Forme juridique : Les associés constituent une société en non collectif.

Dénomination sociale : DAS CONSTRUCT CLEAN Siège social : Bruxelles (1210), rue Scailquin, 60.

Objet social :La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, toutes activités et tous services relatifs ou liés directement ou indirectement au travaux et au nettoyage du bâtiment résidentiel ou industriel dans la mesure où il satisfait aux règles relatives aux accès à la profession, soit par l'entreprise, soit par ses sous-traitants.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, connexe ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Le capital social est illimité. Son montant minimum est fixé à 30.000,00 euros.

Le capital est constitué de trois cents parts de cent euros.

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, assciés ou non, nommés par l'assemblée générale pour une durée déterminée ou indéterminée. Ce mandat est révocable à tout moment.

Le ou les administrateurs ont tous pouvoirs d'agir au nom de la société quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, pourvu qu'elle rentrent dans l'objet social et sauf les compétences réservées par la loi ou les présents statut à l'assemblée générale.

Le ou les administrateurs peuvent déléguer certains pouvoir spéciaux à toute personne qu'il estime compétente.

Si les comptes font apparaitre une bénéfice, l'assemblée générale, sur proposition de l'organe de gestion, peut décider de l'affecter en tout ou en partie à un poste de résserve, le reporter ou le répartir entre les memebres dans la proportion de leurs droits dans le capital.

En cas de disolution de la société, apres apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou consignation des sommes nécessaires à cet effet, l'actif net servira d'abord à rembourser le montant du capital libéré et le solde sera réparti égalment entre toutes les parts sociales.

L'exercice social commence le 1er juillet et se termine le 30 juin. Le premier exercice commence ce 5 juin 2019 pour se clôturer le 30 juin 2020.

L'assemblée générale annuelle aura lieu chaque année au siège social le 1er mercredi de novembre à 9h.

A l'issue de l'assemblé générale, les assocés nomment en qualité de gérant, Monsieur Das Neves Espindola Albimario

Pour extrait analytique

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers.

Volet B - suite	Mod PDF
Fait à Bruxelles, le 5 juin 2019. DAS NEVES ESPINDOLA Albimario	
Gérant	